

par Odette BARENNE

Rien n'empêche *a priori* de supposer la présence de livres protestants à Port-Royal, ne serait-ce que dans le cadre des polémiques religieuses du temps. Mais prétendre pouvoir dresser une liste de ces livres – et une liste précise et exacte – semble relever de l'utopie : les bibliothèques des Messieurs ont été en effet dispersées et leurs inventaires sont pratiquement inexistantes, ou sans signification pour les lectures effectivement pratiquées dans la retraite de Paris ou des Champs, s'agissant, dans le cas de M. de Rebours par exemple, des ouvrages qui répondaient aux curiosités scientifiques de sa vie dans le monde, et qu'il tint à l'écart de ses préoccupations au lendemain de sa conversion.

Un inventaire, pourtant, de la plus grande importance, a été sauvé et, après sans doute bien des cheminements, s'est trouvé par hasard mélangé à des papiers sans rapport avec Port-Royal, acquis par mon bisaïeul au temps où Sainte-Beuve publiait, précisément, son *Port-Royal*<sup>1</sup>. Il s'agit de l'*Inventaire de la Bibliothèque d'Isaac-Louis Le Maistre de Sacy*, établi après son décès en 1684, pièce unique, sans copie connue, éditée par nos soins en 1985.

Il est évident que le contenu de cet inventaire considérable (près de 1 000 volumes) excède les possessions propres de Sacy : il regroupe, dit l'entête du document, « les livres trouvez, tant au Monastère de Port-Royal des Champs, qu'au bourg de Pomponne [lieu où est mort Sacy], qui appartenoient à feu Messire Isaac Le Maistre de Sacy Prestre ». Il est probable que, lors de la dispersion de 1679, et de

1. Voir Odette Barenne, *Une grande Bibliothèque de Port-Royal. Inventaire inédit de la bibliothèque de Isaac-Louis Le Maistre de Sacy (7 avril 1684)*, Paris, Etudes augustiniennes, 1985.

l'installation de Sacy à Pomponne, étaient restés au Monastère ceux de ses ouvrages sans utilité pour la poursuite de sa traduction de la Bible, auxquels se trouvèrent très vraisemblablement agrégés d'autres livres, en particulier ces genres de gros usuels, dirions-nous aujourd'hui, inscrits dans l'inventaire, qui constituaient une sorte de fonds commun à l'usage de tous les Solitaires<sup>2</sup>. De cela il résulte que la bibliothèque dite de Sacy peut mériter de s'appeler « bibliothèque de Port-Royal », véritable miroir de la vie culturelle des Messieurs.

Les auteurs protestants y occupent une place non négligeable, et c'est de leurs ouvrages, décrits pour la plupart avec une remarquable précision, que nous nous proposons de rendre compte.

Avant d'entrer dans le détail, notons la présence des deux grands réformateurs, Luther, à travers Melanchthon, et Calvin.

De Melanchthon figurent les *Loci communes Theologici* (premier traité dogmatique sur la religion protestante), dans l'édition posthume de 1562, « revue, augmentée et enrichie » (c'est apparemment un usage, parmi les Solitaires, d'acquérir l'édition la plus récente des ouvrages).

De Calvin se trouve, bien sûr, l'*Institution de la Religion chrétienne* dans l'édition fort tardive et, ici encore, posthume, de 1565, à Genève. Le titre porte « [édition] augmentée de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau ». A ajouter, du même Calvin, la seconde édition, posthume, de 1597, reprise du recueil de des Gallars (Genève), des *Tractatus Theologici omnes [...] in unum volumen congesti*.

Nulle surprise si, abordant maintenant l'examen du détail, nous rencontrons dans la bibliothèque de Sacy – en fait de Port-Royal – des écrits témoins des controverses du temps entre catholiques et protestants.

Signalons d'abord, paru au début du siècle (1608), le *Sommaire et Abrégé des controverses de notre temps touchant la Religion : auquel la vraie et fausse doctrine se pourront discerner, par la confrontation des deux écrits contraires : l'un le Catéchisme des Controverses qu'a dressé et publié en Poitou Guillaume Baile, jésuite, l'autre l'Examen et Réponse que lui a opposée de point en point*,

2. *Ibid.*, voir Avant-propos, p. 12-13.

*André Rivet de S. Maixent...* [ministre réformé à Thouars, réputé pour sa vaste érudition et son ardeur sans concessions à défendre les protestants].

De fait, les volumes de controverse présents dans la bibliothèque de Sacy intéressent non la question de la Grâce, mais essentiellement les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, objets de débats dans lesquels s'étaient fortement impliqués les gens de Port-Royal :

a) la Pénitence : voici Théophile Brachet, sieur de La Milletière, avec son *Pacifique véritable, sur le débat de l'usage légitime du sacrement de Pénitence. Expliqué par la doctrine du S. Concile de Trente*, publié en 1644.

La même année, Arnauld répliquait par sa *Défense de la Vérité catholique contre les Erreurs et les Hérésies du Livre du sieur de La Milletière, intitulé Le Pacifique véritable*.

On sait qu'après avoir été protestant très zélé, Brachet fut accusé de trahison par ses coreligionnaires pour être devenu « un instrument docile de Richelieu », en vue d'une réunion des deux Eglises. On aimait à dire qu'il était « mort haï des protestants et méprisé des catholiques ».

b) l'Eucharistie : au cardinal Du Perron s'opposent les ministres réformés Mestrezat (Jean) et Le Faucheur (Michel).

De Mestrezat on relève la seconde édition, parue en 1625, de l'ouvrage *De la Communion à Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie*. Ministre à Paris, Mestrezat se recommandait par sa modestie, sa modération, sa tolérance.

De Le Faucheur, longtemps attaché à l'Eglise réformée de Montpellier, et estimé des catholiques pour sa probité, son érudition, son talent oratoire, Port-Royal possédait le *Traité de la Cène du Seigneur où est montré que c'est qu'il faut croire de la Nature et de l'Usage de ce saint Sacrement [...]. Quand et par quelle porte la créance contraire s'est glissée en la chrétienté [...]. Le tout avec la Réfutation des instances et oppositions du cardinal Du Perron et autres célèbres docteurs de l'Eglise romaine* (1635).

Ce que nous appellerons l'affaire des *Perpétuités* n'est évoquée qu'en son début, par la *Réponse aux deux traités* [de Nicole] intitulés « *La Perpétuité de la Foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* » : cet écrit, paru en 1665, avait pour auteur le célèbre pasteur Claude, l'adversaire sans doute le plus redoutable des théo-

logiens de Port-Royal, lesquels ne devaient pas tarder à affirmer, à leur tour, leur position dans les trois volumes de la *Grande Perpétuité* (1669-1674).

Voici le moment de rencontrer Jean Daillé, ministre à Saumur, puis à Paris, avec, imprimé à Genève en 1632, son *Traité de l'emploi des Saints Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la Religion*. L'ouvrage définit clairement la discorde fondamentale entre protestants et catholiques touchant l'autorité des Pères ou la Tradition de l'Eglise :

Les Pères [écrit J. Daillé] ne peuvent être acceptés pour juger des controverses entre Eglise protestante et Eglise romaine parce qu'il est très difficile, sinon impossible, de savoir au juste leur opinion sur les matières controversées et que, la connût-on, on ne pourrait y attacher une autorité décisive, les docteurs de la primitive Eglise n'étant pas plus infaillibles que les docteurs de nos jours.

Or, c'est sur la Tradition des Pères que les théologiens de Port-Royal appuyaient leur doctrine et leurs pratiques sacramentaires de la Pénitence et de l'Eucharistie.

Après la présence, attendue, de controversistes protestants à Port-Royal, moins évidente *a priori* et partant, de portée plus originale, est la place occupée par bon nombre d'auteurs protestants dans le domaine de l'Ecriture Sainte et de l'exégèse.

Voici d'abord deux éditions de la *Biblia sacra* – l'une in-folio de 1596, l'autre in-4° de 1602 – de la traduction de Tremellius pour l'hébreu de l'A.T., et de Théodore de Bèze pour le grec du N.T. Les commentaires sont de Tremellius lui-même et de son collaborateur François Du Jon, dit Junius. D'après Dupin, il n'est pas de traduction plus exacte de la Bible par les protestants.

Robert I<sup>er</sup> Estienne s'impose avec deux éditions de sa *Biblia hebraica* (in-4° en 1543, in-16 en 1544-46), puis avec trois éditions du N.T. en grec (1545 et 1546 in-16, et 1550 *-editio regia-* in-folio).

Du N.T. en grec également, à noter le second volume de l'édition de Robert II Estienne, en 1568.

Il importe de signaler ici la présence d'un ministre de l'Eglise luthérienne, Kircher (Conrad), auteur d'un solide ouvrage paru en 1607 à Francfort : *Concordantiae Veteris Testamenti graecae, ebraeis vocibus respondententes [...] simul [...] et Lexicon Ebraicolum, Graecoebraicum, Graecoebraicum*.

Parmi les travaux d'exégèse, nombreux à Port-Royal, beaucoup proviennent de théologiens protestants : en bonne place se trouvent, de Grotius (Hugo), les lourds in-folio des *Annotata ad Vetus Testamentum* (1644) et des *Annotationes in Libros Evangeliorum* [et sur tout le reste du N.T.] (1641-48-50). Calvin est représenté par ses *Homiliae in Librum Samuelis*, tirées des *Opera omnia theologica* de 1617.

À propos de la Genèse, citons la *Bibliotheca Expositionum Geneleos* (1562) du ministre Marlorat (Augustin), excellent prédicateur et convertisseur, condamné par le Parlement à être pendu..., et surtout le *In Genesin primum Mosis Librum [...] Commentarius* (1598) de Mercier (Jean), savant hébraïsant, professeur au Collège Royal, judicieux interprète de la Bible. Son Commentaire s'oppose à une interprétation allégorique et mystique du texte.

Touchant les Psaumes, nombreux sont les travaux d'inspiration protestante ; citons :

— de Marlorat, encore, le *Liber Psalmorum Davidis, cum catholica expositione Ecclesiastica* (1652, chez H. Estienne).

— de Moller (Heinrich), professeur d'hébreu à l'Académie de Wittemberg, *Enarrationes Psalmorum Davidis, ex praelectionibus [...] exceptae, novissima editio* (1610, puis 1639).

— de Cocceius (Johannes), grand théologien, professeur d'hébreu à Leyde et Franeker, une édition du texte hébreu des Psaumes d'après les meilleurs manuscrits, avec une traduction latine de l'auteur (1646).

— de Buchanan (Georges), *Psalmorum Davidis paraphrasis poetica* (chez H. Estienne, sans date). Est mentionnée une autre *paraphrasis poetica*, cosignée de Théodore de Bèze, dont l'identification de l'édition, en 1572, pose problème.

— de Bèze (Théodore de), enfin, à part entière, un important travail paru à Londres en 1580 : *Psalmorum Davidis et aliorum Prophetarum Libri quinque, argumentis et latina paraphrasi illustrati [...]*.

D'autres grands noms attirent l'attention, à propos d'études sur divers points de la littérature biblique. Citons :

— Drusius (van den Driesche Johannes), linguiste belge, auteur de très savants commentaires sur les prophètes, dans des éditions posthumes de 1618 à Franeker et de 1627 à Amsterdam.

— Heinsius (Daniel), célèbre humaniste et historien hollandais, qui publia, en 1639 à Leyde, ses *Sacrarum Exercitationum ad Novum Testamentum Libri XX*.

— Codurc (Philippe), ministre réformé, à Montpellier entre autres, où il enseigna l'hébreu, habile interprète de l'Écriture, marqué par « quelque tendance au catholicisme », auteur, en 1651, d'une traduction nouvelle du Livre de Job : *Libri Job Versio nova ex Hebraeo, cum scholiis [...]*.

— Moller, déjà nommé, auteur d'un Commentaire dit *pius et eruditus* sur le prophète Isaïe, en 1602.

Dans le domaine liturgique, figure, curieusement, un livret in-12, sous son seul titre de *Prières ecclésiastiques* : il y a tout lieu d'y reconnaître un exemplaire du formulaire *La Forme des Prières ecclésiastiques* attribué à Calvin, et volontiers présent dans les milieux catholiques du temps<sup>3</sup>.

A côté de tels ouvrages purement théologiques, les gens savants de Port-Royal incluaient dans leur bibliothèque religieuse des productions à caractère scientifique, d'origine également protestante.

C'est ainsi que se rencontre le grand érudit Samuel Bochart, pasteur à Caen après bien des voyages, grand ami de P.-D. Huet, évêque d'Avranches. Son *Hierozoïcon Sive bipertitum opus de animalibus sacrae Scripturae* est présent, dans sa première édition de 1663, à Londres. Il s'agit de la description de tous les animaux dont il est question dans la Bible, d'après les informations de l'Écriture, des auteurs de l'antiquité classique et orientaux. L'ensemble est réputé très solide.

Dans le cadre de l'Histoire de l'Église, citons :

— Vignier (Nicolas), historien, un temps seulement calviniste, auteur du *Recueil de l'Histoire de l'Église [...]*, paru à Leyde en 1601.

— Justel (Christofle), parfait connaisseur de l'histoire du Moyen Âge, avec, en grec-latin, son *Codex Canonum Ecclesiae universae* (Paris, 1610).

— et surtout Blondel (David), spécialiste bien connu de l'Histoire de l'Église, dont nous mentionnerons, entre autres, l'*Examen Epistolarum decretalium quae vetustissimis Pontificibus Romanis hactenus tribuuntur, adversus Isidori Mercatoris figmenta [...]* (Genève, 1635).

3. *Ibid.*, voir article 887.

Tous les ouvrages que nous venons d'évoquer représentent d'évidence une part importante des instruments de travail qui ont nourri la réflexion des Messieurs de Port-Royal dans l'élaboration de leurs divers ouvrages de polémique ou de traduction. De fait, en véritables hommes de science à l'érudition scrupuleuse, doués déjà d'un réel esprit critique, les Messieurs ne négligeaient aucune source de documentation, d'où qu'elle vînt, avec le seul souci d'établir la Vérité.

Par delà les questions religieuses, des auteurs protestants se rencontrent en assez grand nombre dans les diverses sections profanes de la Bibliothèque de Sacy. Les pédagogues qu'étaient les Solitaires attachés aux Petites Ecoles consultaient un ouvrage du célèbre Mathurin Cordier : *Colloquia* dit l'inventaire ... Plusieurs éditions sont possibles<sup>4</sup>. On sait que M. Cordier avait eu Calvin comme élève au Collège de la Marche, et qu'il devint l'un de ses plus utiles collaborateurs.

Sans doute aussi faisaient partie de l'arsenal des Petites Ecoles les traductions françaises suivantes de Nicolas Perrot d'Ablancourt (ce même Perrot d'Ablancourt à qui Louis XIV avait refusé l'entrée à l'Académie française pour fait de protestantisme !) :

- *Les Commentaires de César* (1650) ;
- *Les Annales de Tacite* (1650-1651) ;
- *Les Guerres d'Alexandre par Arrian* (1664 ?).

Saumaïse (Claude) offre son édition de 1620 des *Historiae augustae scriptores VI*, avec les notes de Casaubon (qui passait pour *auctor damnatus*).

Scapula (Johannes), employé chez Henri Estienne, avait pillé le fameux *Thesaurus linguae graecae* de ce dernier pour composer son *Lexicon graeco-latinum* (1652), ici présent.

Des Estienne, relevons :

- de Charles, le *Dictionariolum puerorum* (1552) ;
- de Robert I<sup>er</sup>, un *Dictionarium Latinogallicum* (1570) ;
- de Henri, des *Conciones sive Orationes ex graecis latinisque Historicis excerptae* (1570).

La liste de ces écrits à valeur pédagogique, émanant d'auteurs protestants, s'allonge avec :

- de Meursius, le *Glossarium graeco barbarum* (1614) ;

4. *Ibid.*, voir article 764.

— de Vossius, grand humaniste, un *Ars historica* (1623), les *De historicis latinis libri tres* (1627), ainsi que les *Commentariorum rhetoricorum sive oratoriarum institutionum libri sex* (4<sup>e</sup> ed. de 1643) ;

— de Oudin (César et Antoine) *Le Trésor des deux langues espagnole et française* (1645).

Ne pas oublier Bongars (Jacques), savant historien calviniste, ambassadeur sous Henri IV, avec ses *Lettres latines en diverses négociations importantes* (trad. de M. de Sacy en 1668), ni Théodore de Bèze et ses *Poemata varia* de 1599.

Certains des nombreux ouvrages d'histoire moderne présents à Port-Royal – et non des moindres – sont signés de grands historiens protestants ; nous les citerons, en doutant toutefois qu'ils aient été effectivement utilisés dans le lieu. Ils faisaient partie en effet de ces livres passés dans la bibliothèque de Sacy après le décès de son frère, l'avocat Antoine Le Maistre<sup>5</sup>, lequel, premier des Solitaires, avait introduit avec lui à Port-Royal, en 1637, la bibliothèque qu'il s'était constituée dans le monde, et qui, dès lors, ne devait plus intéresser le pénitent sévère qu'il était devenu. Il s'agit donc du *Traité des Nobles et des Vertus dont ils sont formés* par L'Alouète (1577), de l'*Histoire générale d'Espagne* par Mayerne de Turquet (1587), de l'*Histoire générale des Rois de France* par Du Haillan (1627), et de l'*Histoire générale de France* par Duplex (1621-1628).

Les mêmes observations s'appliquent aux ouvrages de Droit. Voici Cujas avec pas moins de quatre volumes : *Paratitla* [...] (1579), *Operum posthumorum Papinianus* (1595), *Operum Posthumorum Julius Paullus* (1596) ; *Opus metadromum* (1600), le fameux Fr. Hotman avec la seconde édition de sa *Francogallia* (1547), et le bien connu Ch. Du Moulin avec ses *Opuscula* (1605). Ajoutons le *Corpus Juris Civilis* (1590) de Denys Godefroy, dont l'important *Cérémonial français* (1649) devait être acquis bien après l'entrée à Port-Royal d'Antoine Le Maistre, qui, vraisemblablement, l'utilisa<sup>6</sup>. Concluons la présente revue avec les *Leges atticae* (1635) du ministre de l'Eglise réformée Samuel Petit.

5. *Ibid.*, voir Avant-propos, p. 12.

6. *Ibid.*, voir article 230. L'exemplaire de la bibliothèque Mazarine, portant la signature d'A. Le Maistre, donc acquis par ce dernier pendant sa retraite à Port-Royal – vu la date d'édition – constitue une exception à notre hypothèse ci-dessus formulée.



Voilà ce qu'un examen de la bibliothèque dite de Sacy nous permet d'affirmer sur la question de la présence et de l'utilisation de livres protestants à Port-Royal.

Mais, de ce Port-Royal historique du XVII<sup>e</sup> siècle s'est constituée, dès après sa destruction, une *mémoire*, toujours vivante, qui s'est enrichie d'apports divers, au fil du temps, et qu'il n'est pas indifférent d'interroger : il s'agit, on l'a deviné, de la Bibliothèque, longtemps secrète, de la Société de Port-Royal, au 169 de la rue Saint-Jacques à Paris.

Sur l'un de ses rayons, assez difficile d'accès, sont encore rangés un certain nombre d'ouvrages protestants – ou d'ouvrages catholiques ayant trait à « l'affaire protestante ». Publiés dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, voire jusqu'à une date assez avancée du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils proviennent sans doute, comme beaucoup d'autres, de milieux jansénistes fidèles à la tradition de Port-Royal : accueillis par la Société Saint-Augustin, appelée plus tard Société de Port-Royal, ils témoignent de la persistance de l'intérêt porté par les héritiers de l'esprit port-royaliste au problème de la dissidence protestante.

En écho au fort des controverses de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, se trouve un écrit anonyme, imprimé en 1685 à La Haye, sous le titre : *Justification de la Morale des Réformés contre les accusations de M. Arnauld répandues dans tous ses ouvrages*.

La doctrine protestante s'affirme dans le *Catéchisme ou Instruction de la Religion chrétienne* par Ostervald, pasteur de l'Eglise de Neufchâtel (éd. tardive de 1715). Une note manuscrite prévient « protestant, très dangereux » !

Un curieux *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le quiétisme* [...] (2<sup>e</sup> éd., 1700), est attribué à Jurieu par une note manuscrite d'Augustin Gazier.

Nous ne mentionnerons pas ici les écrits attachés à la défense de la doctrine catholique.

Face à ces professions de foi où, de part et d'autre, chaque parti reste ferme sur ses positions, il est plusieurs ouvrages où l'on perçoit comme une amorcé de dialogue, ou qui vont jusqu'à proposer les moyens d'une réconciliation, voire d'une réunion des Eglises.

Nous les présenterons selon l'ordre chronologique de leurs publications.

En 1668 déjà, le catholique René Ouvrard avait défini des *Motifs de réunion à l'Eglise catholique présentés à ceux de la R.P.R. de France*.

De la même veine, allait paraître en 1689 un écrit du P. Daures, dominicain et ex-protestant converti, intitulé *L'Eglise protestante détruite par elle-même ou les Calvinistes ramenés par leurs seuls principes à la véritable Foi*.

Mais, visant à une conclusion inverse, s'imprimait à Cologne en 1683 – soit au lendemain de la fameuse Assemblée générale du clergé de 1682 – une curieuse prise de position protestante, sans nom d'auteur : *Les Actes de l'Assemblée générale du clergé de France en 1682, concernant la Religion, rétorqués contre ceux qui les ont faits. La Vérité de la Religion protestante établie et défendue par les principes, les raisons et les arguments de Mrs du clergé de France en 1682*.

A signaler de M. Camus, évêque de Belley, une édition posthume (1703) des *Moyens de réunir les protestants avec l'Eglise romaine [...] publiés sous le titre Avoisinement des protestants vers l'Eglise romaine*.

Ultérieurement, et jusque fort tard dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, se succèdent des ouvrages où s'affirme la forme de dialogue entre les deux partis ; citons les plus significatifs : une *Exposition de la doctrine de l'Eglise romaine contenue dans un ouvrage divisé en dix conférences que l'auteur a eues avec plusieurs calvinistes*, par M. Ballet, prédicateur à Saint-Merry, en 1756 ; et, en 1766, les *Demandes d'un protestant faites à M. le Curé de xxx avec les réponses à ces demandes* (à Amsterdam). D'abord manuscrit, l'écrit passe aux mains d'un curé qui en sollicite l'impression ; on « l'étend ».

Au terme de cette revue, il nous paraît intéressant d'évoquer l'*Avertissement* de l'édition tardive de 1723 de l'ouvrage de Nicole *Les prétendus réformés convaincus de schisme*. L'invitation pressante à l'union s'y fait en termes sensibles au cœur : « le clergé de France témoigne aux prétendus réformés une bonté vraiment fraternelle », y est-il dit. Le dessein défini est de « guérir le cœur comme la source ordinaire des illusions de l'esprit ».

Le souci d'affirmer leur orthodoxie n'a sans doute pas été étranger à l'engagement des Solitaires dans les controverses du temps avec les protestants. C'est ce même attachement à l'unité de l'Eglise qui soutint, chez les lointains héritiers du premier Port-Royal, une

attitude missionnaire, pour ainsi dire, à l'égard des calvinistes invités à la conversion, ou nouveaux convertis.

Dans l'ordre des travaux concernant l'Écriture ou l'exégèse, nous avons pu nous convaincre de l'intérêt, pour le moins, porté par les théologiens de Port-Royal aux études des savants humanistes et théologiens protestants.

Enfin, dans le domaine de la culture générale, tous les ouvrages de source protestante recommandés par leur valeur intrinsèque avaient droit de cité à Port-Royal.

Voilà ce qui peut se conclure des investigations à notre portée, soit dans la grande bibliothèque de Sacy, ou, pour mieux dire, des Solitaires de Port-Royal, soit, avec des perspectives complémentaires, dans la Bibliothèque, toujours vivante, de la Société de Port-Royal.